Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, au lieu ordinaire des délibération, le lundi 1 mars 2021 à 19 h 30 à laquelle étaient présent:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Jules Soucy, Alain Thériault en vidéoconférence, Linda Levesque et Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire.

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-34-21 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité

RS-35-21 **Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Il est proposé par Linda Levesque

que le procès-verbal de la réunion du 15 février 2020 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 28-02-2021 de 127 473.99$ au compte courant et de 131 279.92$ au fond de roulement.

Période de questions

Aucune question

RS-36-21 **Approbation des comptes**

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu
d'accepter les comptes ci-dessous décrits :

LISTE COMPTE À PAYER MARS 2021

1.	Aréo-Feu : Batterie, Banc d'essai pour 12 ARA	1059.20
2.	Bell Mobilité : Cellulaires	38.98
3.	Bell : Caserne, Bureau, Internet	664.94
4.	Bibliothèque : Cotisation annuelle 2021-2022	3569.28
5.	BMR : Fournitures	50.86
6.	C.S.S. Fleuve et des Lacs : Téléphonie IP	800.23
7.	CODET : Cotisation 2021	144.98
8.	Danny M. Dubé : Ordinateur et installation	1364.75
9.	EBSCO : Facture revue bibliothèque	165.09
10.	Éditions juridiques FD : Mise à jour	81.59
11.	Électronique Mercier : Webooster, Cotisation 2021	1677.42
12.	Épicerie des 4Sous : Repas vérificateur	50.60
13.	GIAM : Dossier CPTAQ	4144.46
14.	Hydro-Québec : Complexe, garage municipal	2447.90
15.	Denis Moreau : Abonnement zoom	23.00
16.	Jérémy Ouellet : Frais de transport formation	320.40
17.	René-Claude Ouellet : Déneigement Février	149.47
18.	Oxygaz : Fourniture garage	413.44
19.	P.Beaulieu : Tube Led, Moteur ½ HP, Thermostat Dragon	773.14
20.	Petite Caisse : Frais de poste, épicerie, produits nettoyants	113.80
21.	Pétrole Jacques Larochelle : Diesel	1835.02
22.	Pièce Témis : Frein camionnette, fourniture garage	249.50
23.	Poste Canada : Timbre pour comptes de taxes	815.17
24.	RIDT : Cotisation Fév.	7721.60
25.	Service Kopilab : Encre	128.63
26.	Ville de Dégelis : Entraide pompier	514.40
27.	Wurth : Fourniture garage	168.15
		29,456.00

RS-37-21 **Réalisation des travaux d'agrandissement du complexe**

Le Directeur général présente au conseil l'ensemble des coûts de réalisation en fonction des soumissions reçues. Le coût total du projet sera de 1,100,931.54 taxes comprises soit 1,005,299.55 $ en dépense nette.

Le Conseil est d'avis que le projet est viable et réalisable pour notre communauté, on estime à 300,000 $ la part de la municipalité dans ce projet.

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington attende la confirmation du ministère des affaires municipales pour le montant de subvention accordée avant de prendre une décision sur les travaux. Construction Unic inc est le plus bas

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

soumissionnaire pour la construction de l'agrandissement au montant de 930,147.75$ taxes incluses

Que la soumission de Joseph Dumont 1997 Ltée est le plus bas soumissionnaire pour la réalisation des travaux d'installation septique au montant de 14,656 $.

Que la soumission de Doyon Després est le plus bas soumissionnaire pour la réalisation de l'aménagement de la cuisine au montant de 40,649.41 $ taxes incluses.

Le ministre devrait dans le courant du mois de mars ou début avril confirmer le montant de subvention que la municipalité devrait avoir pour la réalisation des travaux d'agrandissement. Aussitôt cette lettre, le conseil pourra octroyer les contrats aux plus bas soumissionnaires.

Le début des travaux est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

Résultat de l'ouverture des soumissions travaux de rechargement 8e et 9e Rang Sud

Nous avons reçu une soumission conforme à savoir Joseph Dumont 1997 Ltée au montant de 26,400 $ avant taxes.

Le Conseil prendra une décision lorsque l'ensemble des soumissions seront analyser dans sa globalité.

Résultat de l'ouverture des soumissions travaux de décohésionnement

Nous avons reçu deux soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme est Les Entreprises Bourget au montant de 45,612.88 $ taxes incluses.

Le Conseil prendra une décision lorsque l'ensemble des soumissions seront analyser dans sa globalité.

Résultat de l'ouverture des soumissions travaux de traitement de surface

Nous avons reçu deux soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme est FRANROC, division Sintra inc au montant de 282,030.51 $ taxes incluses.

Le Conseil prendra une décision lorsque l'ensemble des soumissions seront analyser dans sa globalité.

RS-38-21

Décision sur la réalisation des travaux sur le 6e Rang, le 5e Rang Sud, la route du Lac-Jerry et le 8e et 9e Rang Sud

Le Directeur général présente au conseil l'ensemble des coûts de réalisations de l'ensemble des travaux de réfection des différentes routes.

Pour le 8e et 9e Rang Sud, des coûts de réalisation estimés de 76,614.48 $

Pour le 6e Rang, des coûts de réalisation estimés de 140,398.68 $

Pour la route du Lac-Jerry et le 5e Rang Sud des coûts de réalisation estimés de 142,073.56 $

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Pour les travaux prévus dans le cadre du transfert de la taxe d'accise sur l'essence, soit le 6e Rang, la route du Lac-Jerry et le 5e Rang Sud, des coûts totaux de 282,472.24 $ pour une solde de subvention d 191,156 $, laissant une contribution municipale de 91,316.24 $

Pour le 8e et 9e Rang Sud, notre demande de subvention a été communiqué à notre député lors de rencontre TEAM en janvier dernier et nous attendons une réponse à cette demande. Nous enverrons une résolution à notre député lors de cette réunion. Nous devrions avoir du développement sur ce dossier, nous attendons un autre appel de notre député pour finaliser le dossier.

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal attende la réponse de notre député pour prendre une décision finale dans ce dossier d'amélioration de notre réseau.

Adoptée à l'unanimité

RS-39-21 **Résultat de l'ouverture des soumissions pour la location de machineries et l'achat de matériaux**

Deux soumissions ont été reçues. Après analyse, les deux soumissions sont conformes.

La soumission de Ferme Patoine et frères est la plus basse soumission concernant la location de la pelle une verge et le camion lorsque nous combinons les deux. Cependant, en ce qui concerne les matériaux, dépendant des matériaux choisis, chacun des soumissionnaires pourraient être prises.

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne la soumission de Ferme Patoine et frères inc concernant la location d'équipements de la pelle et du camion et les autres équipements en fonction des soumissions reçues.

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington achètera les matériaux en fonction de son coût incluant le transport en fonction des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité

RS-40-21 **Soumission abrasif**

Reçue deux soumissions, après analyse, les deux soumissions sont conformes. Le plus bas soumissionnaire et Ferme Patoine et Frères inc.

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne la soumission de Ferme Patoine et frères inc pour la confection des abrasif pour la saison 2021-2022 aux conditions stipulées dans les documents d'appels d'offres.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

AV-322-2021

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Avis de motion RG-322-2021

M. Jules Soucy, conseiller donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, le conseil municipal de la paroisse de Packington adoptera le règlement 322-2021 modifiant le règlement 317-2020 et pour permettre la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux.

Présentation du règlement 322-2021

Packington
la nature généreuse

Projet de RÈGLEMENT NUMÉRO 322-2021

adopté par la résolution numéro RS-_____

PROJET DE RÈGLEMENT 322-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 317-2020 ET POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTES SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 626, par. 14 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Packington est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE le club de véhicule tout-terrain, Le Club Quad Trans-Témis sollicite l'autorisation de la municipalité de la paroisse de Packington pour circuler sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par _____ lors de la séance de ce conseil, tenue le 1e mars 2021;

À ces causes, sur proposition de _____, il est unanimement résolu :

QUE le 1e mars 2021, le projet de règlement numéro 321-2021 a été présenté et il statue par ledit règlement ce qui suit :

Article 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement modifiant le règlement 317-2020 et pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux » et porte le numéro 321-2021 des règlements de la municipalité de la paroisse de Packington.

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Article 3 : OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules tout-terrain sera permise sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Packington, le tout en conformité avec la *Loi sur les véhicules hors route* et amender l'article 6 qui détermine des dates de circulations

Article 4 : VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique aux véhicules tout-terrain au sens de la *Loi sur les véhicules hors route*.

Article 5 Amendement article 6 règlement 317-2020

L'article 6 du règlement 317-2020 est abrogé

Article 6 : LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules tout-terrain est permise sur les chemins municipaux suivants, sur les longueurs maximales prescrites suivantes :

- 5e rang Nord *(entre le point A et le point B)*2 656 mètres
- Route du Lac-Jerry (entre le point C et le point D)500 mètres
- Route du Lac-Jerry (entre le point E et le point F) 1 180 mètres
- Chemin du Lac-à-la-Puce (entre point G et le point H)850 mètres
- Route du Lac-Légaré (entre le point I et le point J) 1 179 mètres
- 6e Rang de St-Eusèbe (entre le point k et le point L) 1 020 mètres

Des croquis des emplacements sont joints au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 7 : PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route visés, sur les lieux ciblés au présent règlement, est valide du 15 septembre au 30 avril.

Article 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec.

Adopté à la séance du _____

_____ _____

Maire Directeur général / Secr.-trés.

RS-41-21 **C.R.S.B.P. Bas-Saint-Laurent : cotisations 2021-2022**

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le paiement de la cotisation 2021-2022 pour le service régulier et la licence Symphony au montant de 3,569.28 $ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

No de résolution ou annotation

RS-42-21 **Frais de représentation du maire et des conseillers**

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement des frais de représentation du maire et des conseillers pour les mois de janvier, février et mars 2021ci-dessous décrit :

Émilien Beaulieu	3,173.62 $
Guillaume Morin	1,057.88
Jean-Noël Moreau	1,057.88
Jules Soucy	1,057.88
Alain Thériault	1,057.88
Linda Levesque	1,057.88
Patrick Michaud	1,057.88
	9,520.90 $

Adoptée à l'unanimité

RS-43-21 **Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie – volet projet particulier d'amélioration**

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande une subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie – volet projet particulier d'amélioration pour des travaux de réfection sur le 6e Rang, Route du Lac-Jerry, 5e Rang Sud et le 8e et 9e Rang Sud pour des investissement de 130,0000 $ et une aide demandé de 100,000 $

Adoptée à l'unanimité

RS-44-21 **Journée de pêche amicale – Jacob Beaulieu : Demande de commandite**

Une journée de pêche amicale Jacob Beaulieu est organisé le 5 juin prochain en l'honneur d'un jeune passionné de la pêche, parti beaucoup trop vite. Cette activité est pour amasser des fonds pour les redistribués à des organismes jeunesses de notre région. Pour l'organisation de cette journée, le comité demande des dons pour l'organiser cette activité. Cette activité se déroulera sur 3 plans d'eau de Dégelis; rivière aux Perches, rivière Madawaska et le lac Témiscouata.

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde une aide financière de 50.$ pour l'activité Journée de pêche amicale Jacob Beaulieu.

Adoptée à l'unanimité

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

RS-45-21

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Appui aux démarches pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de la paroisse de Packington appui l'association des groupes de ressources techniques du Québec dans ses revendications auprès du gouvernement pour obtenir des logements communautaires et sociales. Que ses investissements gouvernementaux seraient des projets positifs pour la relance de notre économie.

Adoptée à l'unanimité

RS-46-21

Proclamation de la semaine de la santé mentale

Considérant que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

Considérant que faire connaître les facteurs de robustesse en santé mentale contribue à la santé mentale de la population de tout âge;

Considérant que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale et ses groupes membre a lieu à l'occasion de la semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021;

Considérant que la campagne vise à faire connaître un facteur de robustesse : RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE;

Considérant que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

Par conséquent,
il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** et à participer à la campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale Québec.

Adoptée à l'unanimité

RS-47-21

Association pulmonaire du Québec : Campagne herbe à poux

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu_

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington soutienne la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2021 de l'Association pulmonaire du Québec, tenue en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et financé par le Fonds vert dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec. Par conséquent, le conseil s'engage à mener des activités de prévention et/ou de sensibilisation auprès de ses citoyens.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

RS-48-21

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Déclaration du directeur général sur l'objet, la portée et le coût du règlement 320-2021 que le conseil s'apprête à adopter

Le Directeur informe le conseil que le règlement 320-2021 décrète des travaux d'agrandissement au 115, rue Soucy et un emprunt de 1,150,000. $. Que ses travaux sont subventionnés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la partie agrandissement à 70% et la partie rénovation du bâtiment à 65%. Que le coût imputable du règlement à l'ensemble de la municipalité est estimé à 300,000. $ financé sur une période de 20 ans. Pour une propriété moyenne évaluée à 102,781. $, un coût annuel de 35.65$ serait attribuable à cette dette.

Adoption du règlement 320-2021

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 320-2021 ci-dessous décrit :

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Packington
de nature généreuse

Règlement numéro 320-2021

Règlement numéro 320-2021, décrétant la réalisation de travaux de construction d'un agrandissement au 115, rue Soucy et un emprunt de 1,150,000 $

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 15 février 2021.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le conseil est autorisé à réaliser des travaux de construction d'un agrandissement du chalet communautaire, au 115, rue Soucy. Les travaux sont estimés à 1,150,000. $, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Denis Moreau, directeur général, en date du 12 février 2021 lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexes A;

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1,150,000 $ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 1,150,000 $ par billet sur une période de 20 ans et le solde à même son budget d'opération courante.

ARTICLE 4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance du 1 mars 2021

_____ _____

Maire Directeur général/Secrétaire-trésorier

RS-49-21

Déclaration du directeur général sur l'objet, la portée et le coût du règlement 321-2021 que le conseil s'apprête à adopter

Le Directeur informe le conseil que le règlement 321-2021 décrète de nouveaux tarifs pour la compensation pour la vidange des fosses septiques et des puisards. Le tarif pour la vidange reste le même que celui de 2021, c'est le tarif pour la vidange supplémentaire non prévu à la cédule qui passe de 255 $ à 260 $

Adoption du règlement 321-2021

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 321-2021 ci-dessous décrit :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Packington
de nature généreuse

RÈGLEMENT NO 321-2021

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 310-2019, DÉCRÉTANT DE NOUVEAUX TARIFS POUR LA COMPENSATION POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ET DES PUISARDS

ATTENDU QU' il y a lieu de réviser le tarif de compensation pour le service de vidange des fosses septiques et des puisards;

ATTENDU QU' également qu'il y a lieu de prévoir les modalités de paiement;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance régulière du 15 février 2021.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : Le tarif de compensation pour le service de transport, de vidange et traitement des boues des fosses septiques et des puisards ainsi que l'étude environnementale des résidences isolées du territoire de Packington est de 100.00 $.

ARTICLE 3 : Le tarif de compensation pour le service de transport, de vidange et traitement des boues des fosses septiques et des puisards ainsi que l'étude environnementale des chalets isolés du territoire de Packington est de 50.00$.

ARTICLE 4 : La compensation décrétée en vertu de l'article 2 et 3 soit payable par le propriétaire de la résidence et du chalet en même temps et suivant les mêmes modalités que la taxe foncière.

ARTICLE 5 : À compter de l'année financière 2017, une taxe de service complémentaire sera chargé et payable par le propriétaire de la résidence isolée, du chalet ou de tout autre bâtiment non raccordé à un système d'égout municipal, à chaque fois qu'un propriétaire demandera une vidange d'installation septique supplémentaire (c'est-à-dire celle non prévue dans la planification des deux (2) ans ou quatre (4) ans et qu'il n'aura pas acquittée en totalité la facture de la Régie Intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT) dans les 60 jours de sa réception. Les tarifs pour l'année financière 2021 sont : 260 $ par fosse vidangée et 46 $ par m^3 si le volume vidangé dépasse 6.9 m^3.

Les compensations décrétées par le présent article sont payables par le propriétaire de la résidence isolée, du chalet ou de tout autre bâtiment non raccordé à un système d'égouts municipal en même temps et suivant les mêmes modalités que la taxe foncière.

ARTICLE 6 : Ces tarifs seront sujets à changement, selon le budget d'opération établi au début de chaque année.

ARTICLE 7 : Le règlement 304-2018 et le règlement 310-19 de la paroisse de Packington est par les présentes abrogé. Cependant, cette abrogation ne doit pas être interprétée comme affectant aucune matière ou chose faite ou devant être faite en vertu des dispositions ainsi abrogées.

ARTICLE 8 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le Conseil municipal de Packington à son assemblée régulière du 1e mars 2021.

_____ _____

Maire Directeur général/ Secr.-trés.

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Compte-rendu de diverse réunion

Aucune nouvelle réunion n'a eu lieu

Période de question

Aucune question

Levée de l'assemblée

À 20h59, Mme Linda Levesque propose la levée de l'assemblée